



## Commune d'Altiliac

---

### NOTE SYNTHETIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

---

#### Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

#### I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet <http://www.altillac.com/>

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019. Il doit être voté théoriquement au plus tard le 30 juin de l'année suivante auquel il se rapporte (article L1612-12 du CGCT).

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 19, et par dérogation à l'article L. 1612-12 du Code Général des collectivités Territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Le compte administratif a été voté le 11 février 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat.

#### II. La section de fonctionnement

##### a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le « budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté

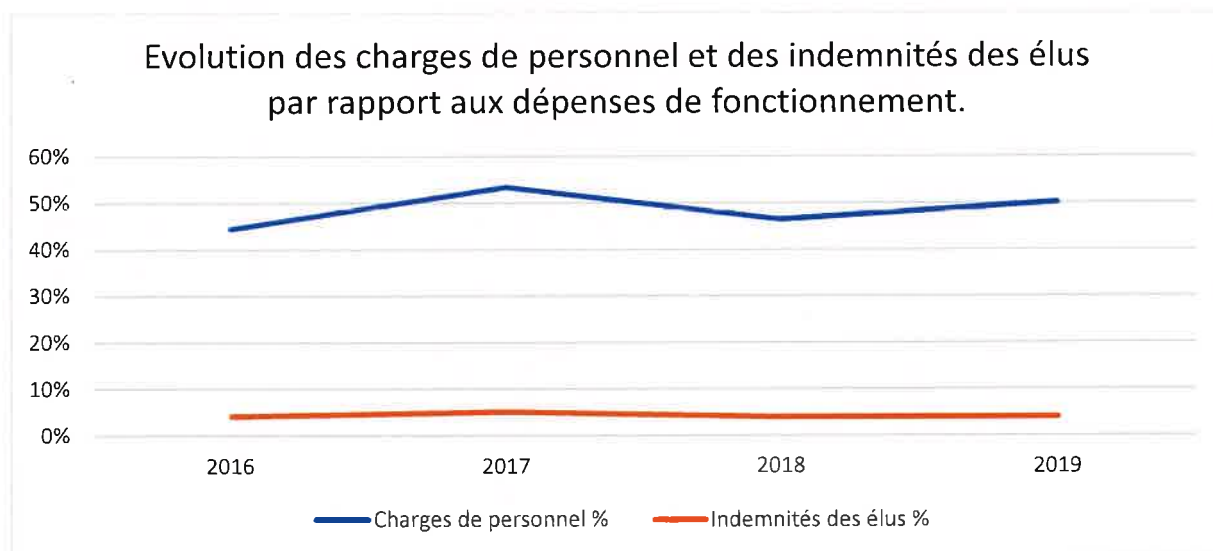
et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

### **Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 782 957.06 €uros.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des espaces verts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance du matériel, locations de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel (salaires et charges y compris personnel non titulaire, cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique et aux organismes de formations, médecine du travail...) représentent 50 % des dépenses de fonctionnement de la commune. En 2018, ils ne représentaient que 46%. L'augmentation se justifie par l'embauche d'un agent supplémentaire et le retour d'un agent à temps partiel.

L'indemnité du Maire et des Adjointes représentent 4 % des dépenses de fonctionnement de la commune



Les dépenses de fonctionnement passent de 782 544.68 €uros en 2018 à 782 957.06 €uros en 2019 soit une augmentation que de 412.38 €uros malgré l'augmentation des charges de personnel.

### **Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 039 969.64 €uros.**

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garderie, cantine, location de salle, camping, concessions cimetière...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Il existe **trois principaux types de recettes** pour une commune :

- ✓ La fiscalité.  
Les taux des impôts locaux n'ont pas varié durant le dernier mandat.  
Taxe d'Habitation : 9.91 %  
Taxe sur le Foncier Bâti : 10.23 %  
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 68.81 %

(Montant total 2019 : 742 853.99 €uros soit 72 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune),

- ✓ Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Rurale DSR, compensations diverses, FCTVA de fonctionnement...) pour un montant de 148 432.61 €uros en 2019.
- ✓ Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population (41 476.10 € en 2019).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement brut (257 012.58 €uros pour 2019)**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement **doit permettre à minima de financer le capital des emprunts** de la commune. Ce qui est le cas puisque **le capital des emprunts à long terme s'élève à 33 379.88 €uros en 2019.**

b. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

### **Dépenses Fonctionnement**

	2018	2019
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	90 269,73	74 777,83
66 - CHARGES FINANCIERES	9 848,41	7 478,29
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1,00	216,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTS ET PROVISIONS	1 000,00	1 000,00
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	263 579,88	217 428,72
012 - CHARGES DE PERSONNEL	363 528,99	392 800,76
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS		245,00
042 - SECTION À SECTION	54 316,67	89 010,46
<b>TOTAUX</b>	<b>782 544,68</b>	<b>782 957,06</b>

### **Recettes Fonctionnement**

	2018	2019
002 - Résultat de fonctionnement reporté	514 495,91	374 105,84
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	38 640,70	41 476,10
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	773 564,32	742 853,99
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	150 314,09	148 432,61
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 590,50	6 823,81
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	94 512,27	75 037,94
<b>TOTAUX</b>	<b>1 629 875,95</b>	<b>1 414 075,48</b>

### III. La section d'investissement

#### a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la **section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme**. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement concerne à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité ; Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes liées aux ventes de chemins désaffectés et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la construction de la maison des associations, de la rénovation des vestiaires du stade / camping ou à la réfection de la voirie...).

**Les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 1 125 120.92 €uros** (y compris le solde d'exécution négatif reporté pour un montant de 263 534.14 €uros).

**Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à 856 176.52 €uros.**

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « **restes à réaliser** ». Ainsi, **235 198.57 €uros** de travaux et acquisitions sont reportés de 2019 sur 2020.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **287 029.32 €uros** et correspondent aux subventions restant à recevoir pour notamment la Maison des Associations, les travaux de PAB, ...

b. Vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>Vue d'Ensemble</b>		
<b>Dépenses Investissement</b>		
Chap.	Libelle	Réalisé
000	Non individualisées	81 869,06
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 071,82
23	Immobilisations en cours	540,00
040		12 257,24
21	Immobilisations corporelles	12 257,24
00	Financières	296 914,02
16	Emprunts et dettes assimilées	33 379,88
	Patrimoniales (041)	28,00
041		28,00
21	Immobilisations corporelles	28,00
10	MAISON DES ASSOCIATIONS	431 629,59
21	Immobilisations corporelles	729,41
23	Immobilisations en cours	430 900,18
11	VESTIAIRES STADE ET CAMPING	80 487,17
21	Immobilisations corporelles	465,60
23	Immobilisations en cours	80 021,57
12	PAB AVENUE GENERAUX MARBOT	84 499,51
23	Immobilisations en cours	84 499,51
13	ACCES 18- PROG 1-ABDRDS SALLE PO VES	50 604,60
23	Immobilisations en cours	50 604,60
14	VOIRIE 2017	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
16	ACCES 18- PROG 2- RUE ARMISTICES	21 168,77
23	Immobilisations en cours	21 168,77
17	VIAABILISATION AX 722 VEYROU	3 978,00
21	Immobilisations corporelles	3 978,00
19	VOIRIE ORDINAIRE 2019	73 942,20
23	Immobilisations en cours	73 942,20
20	FAUX PLAFOND SALLE POLYVALENTE	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 125 120,92</b>

<b>Vue d'Ensemble</b>		
<b>Recettes Investissement</b>		
Chap.	Libelle	Réalisé
000	Non individualisées	258 029,28
13	Subventions d'investissement	5 879,28
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00
040		72 150,00
19	Différences sur réalisation d'immo.	66 408,11
21	Immobilisations corporelles	5 741,89
00	Financières	546 799,24
10	Apports, dotations et réserves	529 938,78
040		16 860,46
28	Amortissement des immobilisations	16 860,46
	Patrimoniales (041)	28,00
041		28,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	28,00
10	MAISON DES ASSOCIATIONS	31 320,00
13	Subventions d'investissement	31 320,00
11	VESTIAIRES STADE ET CAMPING	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
12	PAB AVENUE GENERAUX MARBOT	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
14	VOIRIE 2017	10 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00
19	VOIRIE ORDINAIRE 2019	10 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>856 176,52</b>

#### IV. Les données synthétiques du compte administratif – Synthèse

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	263 534.14			374 105.84	263 534.14	374 105.84
Opérations exercice	861 586.78	856 176.52	782 957.06	1 039 969.64	1 644 543.84	1 896 146.16
<b>Total</b>	<b>1 125 120.92</b>	<b>856 176.52</b>	<b>782 957.06</b>	<b>1 414 075.48</b>	<b>1 908 077.98</b>	<b>2 270 252.00</b>
Résultat de clôture	268 944.40			631 118.42		362 174.02
Restes à réaliser	235 198.57	287 029.32			235 198.57	287 029.32
<b>Total cumulé</b>	<b>504 142.97</b>	<b>287 029.32</b>		<b>631 118.42</b>	<b>235 198.57</b>	<b>649 203.34</b>
Résultat définitif	217 113.65			631 118.42		414 004.77

#### Principaux ratios

##### Dépenses réelles de fonctionnement <sup>(1)</sup> / population <sup>(2)</sup>

618 168.77 €uros / 1 177 habitants = 525.21 €uros

##### Produit des impositions directes <sup>(3)</sup> / population <sup>(2)</sup>

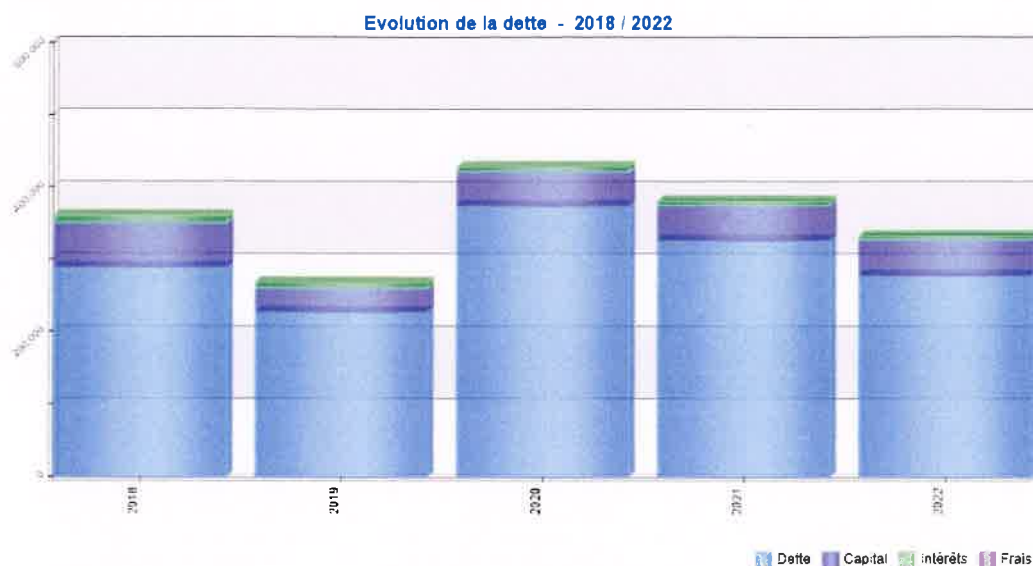
332 058 €uros / 1 177 habitants = 282.12 €uros

##### Recettes réelles de fonctionnement <sup>(4)</sup> / population <sup>(2)</sup>

1 039 969.64 €uros / 1177 = 883.58 €uros

- (1) Total des dépenses de fonctionnement dont sont déduits, quand il y a lieu, les dotations aux amortissements, le déficit ordinaire reporté, et le prélèvement pour dépenses d'investissement.
- (2) Population DGF de l'année N = 1 177 habitants = Population INSEE totale de l'année N (898 habitants) +, résidences secondaires de l'année N (279 habitants)
- (3) Recette hors fiscalité reversée.
- (4) Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

## Etat de la dette



### Encours de la dette / population <sup>(2)</sup> au 31/12/2019

373 561.70 Euros / 1 177 habitants = 317.38 Euros

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L2121-26, L3121-17, L4132-16, L5211-46, L5421-5, L5621-9 et L5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Altiliac, le 11 juin 2020

Le Maire,

Michel SERVANTIE

